



Légalité et recours

Par Solo73

Bonjour, ma question est la suivante :

Je me porte acquéreur d'un bien grevé d'une servitude relative aux eaux usées du voisin.

Elle est rédigée comme suit les eaux usées du voisin se déversent dans un regard situé dans la cour de la propriété acquise.

En réalité, les eaux usées du voisin se déversent par le truchement de ce regard dans la fosse septique située sur la propriété. Quel recours pour l'acquéreur de faire cesser cette servitude. Le système d'assainissement est par ailleurs jugé non conforme par le diagnostiqueur.

Merci par avance pour l'attention que vous voudrez bien porter à ma requête.

Bien cordialement

Laurent Chapuis

Par ESP

Bonjour

Il vaudrait mieux régler ce problème avec le vendeur, avant de signer un compromis de vente.